

COMPTE –RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2015

Conseil municipal du 10 avril 2015 à 18 heures en mairie de Belvédère. Date convocation : 3 avril 2015.

Les membres du Conseil Municipal présents:

P. BURRO, J. TIXIER, JP. DUHET, A. POLIZZI, R. LAURENTI, M. BISIN, A.CARUBA, C.CASSI, O. LAURENTI, M. LAURENTI, M. LAMBERT.

Les pouvoirs:

- Alexandre LUNARDI à Jean-Paul DUHET
- Olivier LECONTE à Paul BURRO
- Danny PALLUEL à Jackie TIXIER
- Thierry TAFINI à Olga LAURENTI

Les membres du Conseil Municipal absents : Néant

LE QUORUM EST ATTEINT

Secrétaire de séance : Christophe CASSI.

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal.
- 2- Approbation du Compte administratif 2014.
- 3- Approbation du Compte de Gestion 2014.
- 4- Vote des taxes 2015.
- 5- Affectation du résultat
- 6- Vote du Budget Primitif 2015.
- 7- ONF: autorisation coupe de bois.
- 8- Questions diverses.

1) Approbation du compte-rendu du dernier Conseil municipal

Aucune observation ou remarque n'a été formulée.

Le compte-rendu du dernier Conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

2) Approbation du compte Administratif.

Le Maire quitte la salle et ne participe pas au vote.

Le conseil municipal réuni sous la présidence d'Alice POLIZZI délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014 dressé par Paul BURRO, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi dans le tableau ci-joint ;

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents	Dépenses ou Déficit	Recettes ou excédents
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL Résultats						
reportés		36 261.29		135 082.45		171 343.74
Opérations de l'exercice	875 554.82	841 353.52	105 959.33	571 671.34	981 514.15	1 413 024.86
TOTAUX	875 554.82	877 614.81	105 959.33	706 753.79	981 514.15	1 584 368.60
Résultats de clôture		2 059.99		600 794.46		602 854.45
Restes à réaliser			145 000.00	208 721.19	145 000.00	208 721.19
TOTAUX CUMULES		2 059.99	145 000.00	809 515.65	145 000.00	811 575.64
RESULTATS DEFINITIFS		2 059.99		664 515.65		666 575.64

^{2°} Constate pour la comptabilité annexe les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

- 3° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-joint ;
- 4° Ont signé au registre des délibérations :

3) Approbation compte de Gestion.

Dressé par Madame CARREGA Michèle Receveur

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les

bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant les opérations régulières et conformes

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 Au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

4) Vote des taxes 2015

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de procéder au vote des taxes 2015. Monsieur le Maire rappelle le contexte national caractérisé par la diminution continue des dotations de l'Etat versées aux collectivités.

Il propose au Conseil Municipal d'augmenter les taxes afin de compenser cette baisse.

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité que soit appliqué pour l'année 2015 les taux suivants :

Taxe d'habitation : 8.86 %Taxe foncière bâti : 8.23 %

- Taxe foncière non bâti: 24.64 %

5) Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE Résultat de fonctionnement A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)

D Solde d'exécution d'investissement	\$
D 001 (besoin de financement)	0.00 E
R 001 (excédent de financement)	600 794.46 E
E Solde des restes à réaliser d'investissement (3)	- M Ad 7
Besoin de financement	0.00 E
Excédent de financement (1)	0.00 E
Besoin de financement F.≡ D + E	0.00 E
AFFECTATION = C = G + H	2 059.99 E
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 E
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	2 059.99 E
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	0.00 E

6) Vote du budget primitif 2015.

Monsieur le Maire demande à Madame Polizzi Adjointe aux finances de présenter le budget primitif 2015 au Conseil Municipal.

FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	RECETTES			
Charges à caractère général : 321 650 euros.	Excédent reporté: 2 059.99 euros.			
Charges de personnel : 265 523.05 euros.	Atténuation de charges : 10 508.48 euros.			
Reversement sur le FNGIR / FPIC : 148 561 euros.	Dif réal reprise au résultat : 119226.80 euros.			
Valeur comptable immo. cédées : 255 947.99 euros.	Produits de services : 41 200 euros.			
Autres charges de gestion courante : 93 200 euros	Impôts et taxes: 473 567.58 euros.			
Charges financières : 21 150 euros.	Dotations et participations : 278 248 euros.			
Charges exceptionnelles: 11 500 euros.	Rev. des immeubles et gestion courante : 45 000 euros.			
	Produits des cessions immob.et divers : 147 721.19 euros			
TOTAL: 1 117 532.04 euros	TOTAL: 1 117 532.04 euros			

INVESTISSEMENT					
DEPENSES	RECETTES				
+/- value cession immo : 119 226.80 euros.	Fonds réserves : 16 438.60 euros				
Emprunt : 28 923.79 euros.	Subventions d'investissement : 233 557.34 euros.				
Immobilisations incorp. : 20 000 euros.	Immobilisations corporelles : 136 721.19 euros				
Subv. équip personnes droit privé : 60 861 euros.	RAR: 208 721.19 euros.				
Immobilisations corp: 246 721.19 euros.					
Immo en cours : 575 500 euros.					
RAR: 145 000 euros.					
TOTAL: 1 196 232.78 euros	TOTAL: 1 196 232.78 euros.				

LE CONSEIL MUNICIPAL ouï l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, Approuve à l'unanimité le budget primitif 2015 de la Commune.

7) ONF: Coupe de bois.

- Vu l'aménagement de la forêt communale de Belvédère
- Vu le bilan prévisionnel de l'exploitation de la parcelle n°26
- Vu la volonté de la commune d'inscrire la coupe de la parcelle n°26 à l'état d'assiette 2015, de réaliser son exploitation en régie et de vendre les bois façonnés sous forme de vente groupées.

OUI L'EXPOSE DU MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE A L'UNANIMITE :

- De demander l'inscription à l'état d'assiette 2015 de la parcelle n°26 pour un volume présumé de 500m 3 (surface présumée de 7 ha).
- Que l'exploitation de cette parcelle sera conduite en régie d'entreprise,
- D'autoriser le Maire à signer une convention de vente et d'exploitation groupée de bois façonnés, issus de la parcelle précitée.
- De demander au Maire de solliciter, au nom de la Commune, les aides publiques susceptibles d'être allouées par le Conseil Départemental des Alpes-Maritimes pour les travaux d'exploitation forestière de la coupe et la vente des bois mis bord de route correspondant à 20% du coût d'exploitation et pour la mobilisation du bois par câble, correspondant à 10 euros le m3.
- De demander à l'ONF de procéder à la mise en vente des bois façonnés à la mesure (ou bois en bloc et façonnés), par contrat d'approvisionnement de gré à gré au profit de l'entreprise COULOMB.

8) Questions diverses.

Aucune question n'est abordée.

FIN DE SEANCE: 19h15

